



Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

Commentaires sur les Lignes directrices individualisées relatives à l'étude
d'impact en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact et de la Loi sur la Régie
canadienne de l'énergie

Et

Commentaires sur le Plan de partenariat et de mobilisation des
autochtones pour l'évaluation d'impact

Présenté à

L'Agence d'Évaluation d'Impact du Canada

Par

Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

Et

Département des Ressources Naturelles

Lac Simon

Vendredi, 13 mars 2020





Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

Le présent document vise à présenter les commentaires conjoints du Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon et du Département des Ressources Naturelles sur les lignes directrices provisoires du projet Gazoduc présenté dans le document intitulé « Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact et de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie », ainsi que sur le « Plan de partenariat et de mobilisation des autochtones sur l'évaluation d'impact ».

Les commentaires énumérés ci-bas, présentent des préoccupations et des questionnements de la communauté du Lac Simon envers la conduite de gaz naturel du Projet Gazoduc qui traversera son territoire :

- Intégrer officiellement la participation autochtone des 8 Premières Nations de la Société Mamo Aki dans la rédaction de l'étude d'impact pour les sections les concernant.
- Tenir une séance de consultation avec les 8 Premières Nations en lien avec la zone d'aménagement privilégiée (ZAP) et leur fournir les détails concernant la localisation des cours d'eau traversés ainsi que les méthodes de traversées prévues pour chacun d'eux.
- Préciser davantage la portée du projet à libre accès, à savoir si d'autres projets de gazoduc peuvent s'y rattacher et quels en seront les impacts sur les droits des Premières Nations. Aussi, préciser le nombre de raccordements possible et leur localisation.
- Intégrer des récits d'expériences avec d'autres projets de gazoduc réalisés par le passé pour mieux démontrer les impacts réels d'un tel projet. Exemples d'expériences pertinentes :





Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

- Taux de fuites moyen par projet réalisé;
- Quantité moyenne de gaz diffusé dans l'atmosphère lors d'une fuite;
- Moyens pris pour stopper la fuite et ses mesures d'atténuation;
- Les impacts sociaux, environnementaux et économiques chez les Premières Nations engendrés lors d'une fuite de gaz importante dans l'environnement.
- Réaliser une évaluation d'impact globale comprenant toutes les phases du projet et de ses activités connexes, soit, l'extraction du gaz, le gazoduc, la transformation du gaz à l'usine d'Énergie Saguenay jusqu'au transport maritime.

En espérant que les commentaires retenus par la communauté de Lac Simon soient entendus et pris en compte dans les prochaines recommandations envoyées au Projet Gazoduc.

Merci de votre précieuse collaboration,

Pour toutes informations concernant le présent document, veuillez contacter :

Andréanne Lord

Département des Ressources Naturelles
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
1026, boul. Cicip, Lac Simon, Qc, J0Y 3M0
C 819.527.6882
@ andreanne.lord@lacsimon.ca

